



Assemblée générale

Distr. générale
29 juillet 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 67 de l'ordre du jour provisoire*

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : treizième rapport de synthèse sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

La publication du présent rapport établi en application de la résolution 69/290 de l'Assemblée générale coïncide avec plusieurs grands événements mondiaux qui intéressent le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dont la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, l'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le programme de développement pour l'après-2015 qu'il est envisagé d'adopter et l'accord que l'Organisation des Nations Unies pourrait conclure en 2015 concernant les changements climatiques, ainsi que le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Outre ces étapes importantes, 2015 est également une année phare pour le développement de l'Afrique, avec l'adoption de l'Agenda 2063 élaboré par l'Union africaine, qui propose une vision stratégique et à long terme du développement appelée à transformer le continent au cours des cinquante prochaines années, et de son premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023).

Le rapport met en lumière les mesures prises par les pays africains en vue de réaliser les objectifs fixés par le NEPAD, à savoir accroître l'investissement et la coordination régionale en matière de développement des infrastructures et d'intégration régionale, mettre en œuvre des projets innovants axés sur le développement agricole et l'adaptation aux changements climatiques, et redoubler

* A/70/150.



d'efforts pour améliorer les systèmes de santé nationaux et régionaux suite à l'épidémie d'Ebola. Toutefois, s'il veut aller de l'avant, le continent devra surmonter les difficultés qui l'attendent dans tous les domaines d'action prioritaires définis par le NEPAD et adapter les priorités à la nouvelle conception stratégique de l'Union africaine.

En dépit des efforts considérables qui ont été déployés au plan national pour mobiliser des ressources, le rapport pointe le doigt sur l'insuffisance des financements, qui constitue un problème majeur dans tous les secteurs, et souligne que les pays africains et leurs partenaires de développement se doivent d'investir davantage et de stimuler l'investissement du secteur privé ainsi que les partenariats public-privé à l'échelle régionale. Le rapport insiste sur la nécessité pour les pays africains de parvenir à transformer leur économie en misant sur l'industrialisation et la diversification, et de faire en sorte que la communauté internationale vienne compléter les efforts engagés par le continent africain, grâce notamment à un soutien financier accru, à l'apport d'une assistance technique et à un renforcement des capacités. Le rapport met également l'accent sur la nécessité de prendre en compte les priorités de l'Afrique dans le programme de développement pour l'après-2015.

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la demande que l'Assemblée générale a formulée dans sa résolution 69/290 intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de lui soumettre, à sa soixante-dixième session, un rapport détaillé sur l'application de ladite résolution.

2. Le rapport présente les mesures engagées par les nations et organisations africaines afin de mettre en œuvre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ainsi que l'écho qu'il a suscité auprès de la communauté internationale et le soutien dont il a bénéficié de la part du système des Nations Unies au cours de l'année écoulée. Il donne également un aperçu des activités entreprises par le secteur privé et la société civile en faveur du NEPAD. Les renseignements fournis par les États Membres, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement (BAfD), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les membres de l'Équipe spéciale interinstitutionnelle chargée des questions africaines et d'autres parties prenantes régionales et sous-régionales ont aidé à la rédaction du rapport.

II. Mesures prises par les nations et organisations africaines

3. Adopté en 2001 par les chefs d'État et de gouvernement africains, le NEPAD est un cadre de développement socioéconomique voulu et mis en œuvre par les Africains. En dépit d'une croissance économique et d'un développement social sans précédent en Afrique depuis cette adoption, il y a près de quinze ans, le continent s'est heurté à des obstacles persistants et à de nouvelles difficultés qui ont entravé la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et nuï dans l'ensemble aux progrès socioéconomiques.

4. Afin d'accélérer le changement, dans le cadre du vingt-quatrième Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Addis-Abeba en janvier 2015, les États membres de l'organisation ont adopté l'Agenda 2063, un ambitieux programme porteur de transformation pour les cinquante années à venir, qui propose une large vision du développement, de la paix et de la sécurité sur le continent. L'Agenda fait fond sur l'expérience acquise dans le cadre du NEPAD et englobe toutes les priorités sectorielles fixées par le Nouveau Partenariat ainsi que l'action déployée aux niveaux national et régional pour le mettre en œuvre. Les chefs d'État et de gouvernement africains ont réaffirmé le rôle du NEPAD en tant que vecteur stratégique susceptible d'accélérer la mise en œuvre du programme régional d'intégration de l'Union africaine, et ont une nouvelle fois affiché leur ferme volonté politique et leur détermination à concrétiser rapidement le Nouveau Partenariat à tous les niveaux dans le contexte de l'Agenda 2063.

5. Durant la période considérée, la réalisation des aspirations du continent africain, tant pour ce qui concerne le NEPAD que l'Agenda 2063, a considérablement progressé. En juin 2015, les responsables politiques africains ont adopté le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, qui constitue un dispositif très complet définissant, entre autres, les objectifs, les cibles, les

projets phares et le cadre de mise en œuvre pour les dix premières années de l'Agenda. En outre, les dirigeants de trois communautés économiques régionales – le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe – ont mis en place la zone de libre-échange tripartite qui réunit 26 pays africains, soit environ la moitié du continent, et représente 55 % de son produit intérieur brut, afin de continuer à renforcer les échanges commerciaux et l'intégration à l'échelle régionale, comme l'envisage le NEPAD.

A. Développement des infrastructures

6. Conscients de l'importance que le Programme de développement des infrastructures en Afrique revêt pour la croissance, le développement et l'intégration régionale en tant que dispositif encadrant le développement des infrastructures sur tout le continent, les pays africains se sont engagés à le mettre en œuvre.

7. Au cours de la période considérée, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD a continué de coordonner les initiatives de développement des infrastructures à grande échelle aux niveaux national et régional. Des efforts considérables ont été faits pour mener à bien le Plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique qui comprend 51 programmes et projets régionaux et sous-régionaux destinés à remédier au manque d'infrastructures dans les secteurs de l'énergie, de l'informatique et des communications, des transports et des voies navigables transfrontières.

8. À la suite du vingt-deuxième Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu en janvier 2014, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement ont lancé le projet de renforcement des capacités issu du Programme de développement, qui vise à accroître la capacité des pays africains à planifier, préparer et coordonner l'exécution de projets d'infrastructure régionaux. En outre, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec d'autres partenaires, ont doté le Programme de développement d'un mécanisme de prestation de services afin de donner une impulsion aux projets dans leur phase initiale de préparation et de conception. Ce mécanisme complète le Fonds de préparation des projets d'infrastructure du NEPAD, un fonds d'affectation spéciale multidonateurs qui soutient le développement des infrastructures dans la région et sur le continent en allouant des subventions aux gouvernements africains, aux communautés économiques régionales et aux institutions africaines qui s'occupent des questions d'infrastructure.

9. Les pays africains se sont plus particulièrement employés à assurer le financement et la mise en œuvre de 16 projets d'infrastructure prioritaires du Programme de développement, désignés par le Programme d'action de Dakar adopté lors du Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique qui s'est tenu en 2014¹. En octobre 2014, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, en collaboration avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le

¹ Il s'agit entre autres du projet de centrale hydroélectrique de Sambangalou en Afrique de l'Ouest, du projet de centrale hydroélectrique dans la gorge de Batoka au Zimbabwe, du projet d'extension du port de Dar es-Salaam en Afrique de l'Est et du projet routier Serenje-Nakonde en Zambie qui fait partie du couloir Nord-Sud.

Pacte mondial, ont organisé un forum des entreprises afin de déterminer quels partenariats public-privé seraient susceptibles d'accélérer l'exécution des projets prioritaires.

10. En outre, lors du sommet de l'Union africaine de janvier 2015, les pays africains ont approuvé la stratégie d'accélération du Programme de développement des infrastructures en Afrique qui doit permettre de mettre en œuvre plus rapidement les 16 projets prioritaires. Dans le prolongement de cette démarche, le Forum économique mondial sur l'Afrique, qui a eu lieu au Cap (Afrique du Sud) du 3 au 5 juin 2015, a annoncé la mise en place du réseau des entreprises africaines du Programme de développement, réseau qui se veut une plateforme de sensibilisation et d'investissement à haut niveau dont l'objectif est d'accroître la participation du secteur privé au financement et à la mise en œuvre du Programme, et qui entend aussi être un forum où l'on puisse débattre des difficultés et des possibilités de développement des infrastructures en Afrique. Le réseau se composera des plus grandes entreprises africaines et mondiales, d'établissements financiers et d'organisations régionales et internationales.

11. Durant la période considérée, plusieurs projets entrant dans le cadre de l'initiative présidentielle en faveur des infrastructures ont également enregistré des avancées notables. Après la résorption d'un déficit budgétaire de 40 millions de dollars, le projet lié au tronçon manquant de la route transsaharienne, une liaison de plus de 4 500 kilomètres entre l'Algérie et le Nigéria, a bien progressé et devrait être achevé en 2016-2017. S'agissant du projet de câble en fibres optiques entre l'Algérie et le Nigéria via le Niger, la section algérienne du réseau est à présent terminée et fonctionne. Des progrès ont également été réalisés dans la mise en œuvre d'autres projets tels que le gazoduc transsaharien, le pont routier et ferroviaire entre Kinshasa et Brazzaville et la voie navigable reliant le lac Victoria à la mer Méditerranée via le Nil, pour laquelle une étude de préfaisabilité a été menée à bien par le Gouvernement égyptien en juin 2015.

12. En dépit de ces avancées, la réalisation des objectifs que le continent s'est fixé en matière d'infrastructures bute toujours principalement sur le manque de fonds. Afin de concrétiser ses ambitions, l'Afrique devra mobiliser davantage de ressources auprès de toutes les sources de financement concernées, publiques et privées, et renforcer ses structures de coordination du développement des infrastructures aux niveaux national, régional et international.

B. Agriculture et sécurité alimentaire

13. Les pays africains ont continué, au cours de la période considérée, à progresser dans la mise en œuvre de leurs engagements en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire, à savoir l'engagement d'allouer 10 % au moins du budget national à l'agriculture, pris dans le cadre de la Déclaration de Maputo, et l'engagement formulé dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine d'augmenter la productivité agricole de 6 % par an.

14. Durant la période à l'examen, des mesures très concrètes ont été arrêtées par les pays africains pour atteindre les objectifs précités. Lors du vingt-troisième Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Malabo en juin 2014, ils ont réaffirmé la vision définie dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et ont fixé les objectifs correspondants pour la décennie suivante, tout en

maintenant ceux qui avaient été établis à Maputo en 2003. Par la suite, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et la Commission de l'Union africaine ont lancé une large consultation en vue d'élaborer une stratégie et une feuille de route destinées à traduire dans les faits la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique, publiée lors du vingt-quatrième Sommet de l'Union africaine en janvier 2015.

15. Durant la période considérée, les pays africains ont continué de s'acquitter des engagements qu'ils ont souscrits dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine. En mai 2015, 50 pays participaient activement audit programme; 44 d'entre eux ont signé des accords au titre de ce programme et 29 ont mis en place des plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire. Afin d'appuyer l'action des pays, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD a établi le Cadre africain d'éducation et de formation agricoles et réalisé des études thématiques spécialisées portant notamment sur l'agriculture climatiquement rationnelle, l'irrigation ou des questions relatives à l'égalité des sexes dans le domaine de l'agriculture. Elle s'est aussi attachée à renforcer les capacités des associations d'agriculteurs africaines et régionales en leur proposant des formations, une assistance technique et des aides pécuniaires.

16. En 2014, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD a mis en route son Programme agricole d'appui à la condition des femmes face aux changements climatiques, qui cherche à accroître la productivité des agricultrices à la tête de petites exploitations et à favoriser leur intégration dans toutes les filières de la production agricole. Des acteurs divers et multiples ont participé à l'élaboration et à la planification de ce programme, notamment des gouvernements, la société civile et des agricultrices, lesquelles ont joué un rôle de tout premier plan. En 2015, le Programme a permis de recenser et d'appuyer des projets d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques dans plus de 120 districts de six pays²; il est prévu qu'il touche 170 000 ménages dans sa phase initiale.

17. Lors de la onzième plateforme de partenariat du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, qui a eu lieu en mars 2015 à Johannesburg (Afrique du Sud), l'Agence de planification et de coordination du NEPAD a mis en place le cadre de résultats du Programme afin de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Malabo, et d'en rendre compte. Afin de concourir au suivi et à la responsabilisation, le NEPAD a aidé huit pays³ à élaborer des systèmes nationaux de soutien aux analyses et aux informations stratégiques qui doivent servir à renforcer le contrôle et l'évaluation des données. En outre, le secteur agricole a fait l'objet d'examen sectoriels conjoints dans sept pays⁴, l'objectif étant d'étudier de plus près les mécanismes et les pratiques en vigueur.

18. En 2015, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD a également aidé Cabo Verde, la Gambie et le Sénégal à mener des analyses en vue de déterminer les risques agricoles d'insécurité alimentaire et à intégrer le calcul des risques dans leurs plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité

² Cameroun, Éthiopie, Malawi, Niger, Nigéria et Rwanda.

³ Éthiopie, Ghana, Mozambique, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Togo et Zambie.

⁴ Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Malawi, Mozambique, République-Unie de Tanzanie et Sénégal.

alimentaire ainsi que dans leurs plans nationaux de développement. En outre, le NEPAD a défini des stratégies concernant les pertes après pêche destinées au Bénin, au Burkina-Faso, à la Côte d'Ivoire, au Ghana, au Mali et au Togo, dans le droit fil de la Déclaration de Malabo ainsi que du cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.

19. Afin de permettre au secteur privé de s'impliquer plus largement dans le secteur agricole africain, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD a aidé l'Afrique du Sud, le Botswana, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone et le Tchad à consolider leurs chambres agricoles de commerce, en soumettant chacune d'elles à une évaluation institutionnelle.

20. Si l'Afrique a accompli des progrès notables pour ce qui est de la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et de l'exécution des engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Maputo, les pays africains continuent de se heurter à des difficultés de financement de leur secteur agricole, à un manque de capacités ainsi qu'à une absence de coordination de leurs politiques, et peinent à traduire en actes leurs engagements politiques.

C. Santé

21. La santé demeure une priorité essentielle pour les pays africains. L'épidémie due au virus Ebola qui a sévi en 2014 a fait clairement ressortir la nécessité d'accroître les investissements afin de renforcer les systèmes de soins de santé du continent. Les gouvernements africains ont pris des engagements fermes dans le domaine de la santé, y compris dans le cadre de la Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes, dans laquelle ils se sont engagés à allouer au moins 15 % des budgets nationaux à l'amélioration du secteur de la santé.

22. Au cours de la période à l'examen, l'Agence du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a permis d'accéder plus facilement à des médicaments essentiels de qualité grâce à son programme d'harmonisation réglementaire des médicaments en Afrique, dans le cadre du Plan de l'Union africaine relatif à la fabrication de médicaments pour l'Afrique et de la feuille de route pour une responsabilité partagée et une solidarité mondiale dans la riposte au VIH/sida et au paludisme en Afrique. La Commission de l'Union africaine et le Parlement panafricain ont été les premiers à élaborer un projet de loi type sur la réglementation et l'homologation des produits médicaux en Afrique, l'idée étant d'encourager le recours à une approche systématique pour mettre en place une législation relative à la réglementation des médicaments et produits pharmaceutiques qui vienne appuyer leur production locale.

23. Le programme d'harmonisation réglementaire des médicaments en Afrique a conduit à l'adoption en septembre 2014, par la Communauté d'Afrique de l'Est, de normes techniques harmonisées pour la réglementation des médicaments, qui ont pris effet en janvier 2015. À la suite de cette harmonisation, en moins d'un an, deux médicaments antipaludéens et trois médicaments touchant à la santé en matière de procréation ont été conjointement examinés et agréés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la Communauté d'Afrique de l'Est. Le gain de temps ainsi obtenu par rapport à la durée moyenne du processus de présélection des

médicaments génériques est de l'ordre de 30 à 40 %, ce qui a fait sensiblement baisser leurs coûts et leurs délais d'enregistrement

24. Grâce aux efforts de l'Agence du NEPAD et de l'Académie africaine des sciences, des progrès ont également été réalisés en ce qui concerne la mise en place d'une plateforme de financement pour l'initiative « Recherche et innovations en matière de santé en Afrique », qui vise à améliorer la prestation des soins de santé en apportant des solutions aux problèmes recensés dans la Stratégie africaine pour la santé : 2007-2015.

25. Dans le contexte de la lutte contre Ebola, l'Agence du NEPAD a contribué au travaux des comités de réglementation et d'éthique africains sur les essais cliniques de phase III destinés à tester l'efficacité d'un vaccin contre ce virus, mis en place par l'OMS en décembre 2014. Afin de concrétiser les décisions prises à cet effet, l'Agence du NEPAD et l'Organisation ouest-africaine de la santé de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont mis en place à Accra, en février 2015, un mécanisme de suivi desdits comités.

26. Face à l'épidémie d'Ebola, l'Union africaine a réagi par toute une série de mesures, notamment la création d'une mission de soutien de l'Union africaine à la lutte contre l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest et la mise à disposition de financements supplémentaires en vue d'élargir aux situations d'urgence sanitaire publique le mandat du Fonds spécial d'assistance d'urgence de l'Union africaine pour la lutte contre la sécheresse et la famine en Afrique. L'Union africaine a également œuvré à la mise sur pied du Centre africain de prévention et de contrôle des maladies.

27. Malgré les progrès accomplis, l'épidémie due au virus Ebola montre combien les difficultés que rencontrent les systèmes de santé du continent sont nombreuses – manque de ressources, pénurie de personnel de santé suffisamment qualifié, manque de coordination entre divers secteurs connexes.

D. Éducation et formation

28. Les pays africains ont poursuivi leurs efforts en vue de tenir leurs engagements relatifs à l'éducation aux niveaux mondial et continental, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait à l'enseignement primaire universel et à l'égalité des sexes dans l'éducation, le Cadre d'action de Dakar sur l'éducation pour tous et l'initiative Éducation pour tous en Afrique de l'Agence du NEPAD.

29. Au cours de la période considérée, l'Agence du NEPAD a favorisé les interventions en matière de formation et d'éducation destinées à renforcer les soins de santé, notamment en créant un centre de formation et de perfectionnement à l'intention des professeurs de sciences, de mathématiques et de technologie, ainsi qu'un programme de formation aux soins infirmiers et obstétriques en Afrique, qui a été déployé au Cameroun, au Congo, au Gabon et en République du Congo.

30. L'Agence du NEPAD a également appuyé des programmes d'éducation et de formation dans le domaine de l'agriculture. Le Cadre stratégique pour la formation agricole et le renforcement des compétences a donné naissance à des centres de savoir consacrés à l'éducation et la formation dans le domaine de l'agriculture, qui ont reçu pour objectif de doter, d'ici à 2016, plus de 300 000 fermiers en Éthiopie,

au Niger et en Ouganda d'instruments de gestion des risques en matière d'agriculture et d'insécurité alimentaire.

31. En juin 2015, l'Éthiopie, le Rwanda et le Sénégal ont institué un Fonds régional de bourses d'études et d'innovation, qui contribuera au programme de « Partenariat pour le développement des compétences en sciences appliquées, en ingénierie et en technologie » de la Banque mondiale, qui ambitionne d'octroyer 10 000 bourses de doctorat africaines sur une période de dix ans.

32. Si la plupart des pays africains sont en voie d'atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à scolariser tous les enfants en primaire, ceux qui l'ont déjà réalisé sont relativement peu nombreux, ce qui témoigne de la nécessité de veiller à ce que les ressources soient allouées de manière cohérente et durable, d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement, et de renforcer la formation professionnelle des enseignants.

E. Environnement et tourisme

33. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, les pays africains se sont engagés à intégrer la durabilité environnementale dans la planification du développement, engagement réaffirmé dans les documents issus du Sommet mondial sur le développement durable de 2002, du Sommet mondial de 2005 et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012.

34. Au cours de la période considérée, les pays africains et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement ont intensifié leurs efforts pour donner corps à l'Initiative du NEPAD en faveur de l'environnement. La première tranche du Fonds du NEPAD pour les changements climatiques a permis de lancer 11 projets dans 10 pays africains de la région du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, qui portent sur des problèmes tels que l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, la préservation de la diversité biologique et l'intégration des changements climatiques dans les plans nationaux d'investissements agricoles.

35. Au mois de décembre 2014, 27 pays africains s'étaient ralliés au projet de planification des investissements dans la gestion durable des terres et de l'eau, et 12 pays avaient entièrement défini leur cadre d'investissements stratégiques. L'Agence du NEPAD a ici fourni un appui technique à 16 pays. Grâce aux pratiques de gestion durable des terres et de l'eau, l'Éthiopie, la Gambie, le Kenya et le Togo ont réussi à étendre les surfaces arables gérées de manière durable, ce qui a permis d'accroître le nombre de cultivateurs.

36. En 2015 est née la plateforme de coordination de l'agriculture intelligente face au climat en Afrique, qui a pour objectif d'amener au moins 25 millions de foyers africains à pratiquer une agriculture intelligente face au climat à l'horizon 2025, grâce à la formation et à un meilleur accès aux technologies, facteurs de production et outils appropriés. L'Agence du NEPAD procède actuellement en Éthiopie à un inventaire et à une évaluation des programmes d'agriculture intelligente face au climat, qui devraient concerner plus de 200 000 foyers sur une période de trois ans.

37. En dépit de ces efforts, les États africains continuent de se heurter à d'importants obstacles d'ordre environnemental, qui tiennent notamment à un

manque de capacité d'adaptation aux changements climatiques et un accès insuffisant aux technologies nécessaires en ce domaine.

F. Technologies de l'information et des communications

38. Au cours de la période à l'examen, l'Agence du NEPAD a continué d'aider les pays africains à développer les technologies de l'information et des communications (TIC). Les mesures prises ont été axées sur les progrès à réaliser concernant les quatre piliers du Programme cyberAfrique du NEPAD, à savoir : a) l'infrastructure des technologies de l'information et des communications; b) le renforcement des capacités; c) les applications et services électroniques; et d) un environnement favorable et une bonne gouvernance.

39. En 2014, dans le cadre du Programme cyberAfrique du NEPAD, plusieurs études concernant le haut débit ont été achevées et la base de données du Programme de développement des infrastructures en Afrique a été mise à jour pour tenir compte de cette technologie. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, différentes études se sont penchées sur les vides juridiques, ainsi que sur la conception des réseaux et sur la viabilité de réseaux régionaux. Grâce à la promotion des stratégies de haut débit à la faveur dudit Programme, la plupart des pays africains sont désormais dotés de plans nationaux en la matière, nombre d'entre eux ont mis en place des dorsales à fibre optique à l'échelle nationale et 23 pays africains sur 54 disposent de points d'échange Internet.

40. En outre, l'Agence du NEPAD a exploité les données tirées des missions d'enquête qu'elle a menées dans 32 pays africains pour créer une base de données recensant les liens qui utilisent la fibre optique à haut débit. Le système d'information correspondant qui a été mis en place est accessible à toutes les parties prenantes ainsi qu'aux professionnels des technologies de l'information et des communications partout en Afrique.

41. En septembre 2014, l'Agence du NEPAD a également apporté son concours à l'élaboration d'un programme de formation destiné aux acteurs africains sur la gouvernance de l'Internet et les politiques relatives aux technologies de l'information et des communications, qui a rassemblé des participants issus des cinq régions du continent. Des instances telles que le Forum sur la gouvernance d'Internet en Afrique et le Forum mondial sur la gouvernance d'Internet ont de surcroît contribué efficacement au dialogue sur les politiques relatives à l'Internet, dans le cadre du Programme cyberAfrique.

42. Malgré les progrès réalisés, plusieurs facteurs continuent de freiner l'essor des technologies de l'information et des communications, notamment le coût élevé de ces technologies et de la mise en place de cadres réglementaires, les limites en termes d'infrastructure et l'insuffisance des capacités institutionnelles.

G. Science, technologie et innovation

43. L'Agence du NEPAD a poursuivi ses travaux dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, déployant ainsi son Plan d'action consolidé pour la science et la technologie; ce dernier s'articule autour de deux grandes axes, à

savoir : a) la recherche et le développement; et b) les mécanismes visant à améliorer les politiques et à promouvoir l'innovation technologique.

44. Au cours de la période considérée, l'Agence du NEPAD s'est attelée à la mise en œuvre de la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique, adoptée en juin 2014 lors du vingt-troisième Sommet de l'Union africaine. Les priorités retenues pour ladite Stratégie sont au centre de l'Agenda 2063, qui souligne l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation dans de nombreux domaines clefs, comme la sécurité alimentaire, l'environnement, l'eau et l'énergie.

45. Dans le cadre de l'initiative africaine sur les indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation, l'Agence du NEPAD a amélioré la qualité de la recherche-développement sur le continent et élargi la portée des indicateurs afin de mieux éclairer les choix politiques. Dans sa phase actuelle, le programme aborde des problématiques nouvelles qui exigent des données empiriques, notamment l'intégration dans le processus d'évaluation du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs des indicateurs précités ainsi que de ceux relatifs à la santé et à l'éducation.

46. En 2015, la Finlande et l'Afrique du Sud ont alloué respectivement 6 millions et 1,19 million d'euros à l'Agence du NEPAD afin d'appuyer les activités relatives aux biosciences menées en Afrique australe grâce au Réseau sud-africain des biosciences du NEPAD. Les réseaux des centres africains d'excellence de l'eau du NEPAD ont permis d'obtenir de l'Union européenne un financement supplémentaire de 6 millions d'euros qui a été mis à profit pour renforcer les capacités et pour alimenter la recherche et l'innovation dans les domaines de l'eau et de l'assainissement en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest.

47. Au cours de la période considérée, l'Agence du NEPAD a conçu et mis en place un système informatisé de gestion des subventions à la recherche; elle a aussi créé une alliance pour l'accélération des progrès scientifiques en Afrique, qui jouera le rôle de plateforme d'appui à la recherche sur le continent.

H. Égalité des sexes, autonomisation des femmes et participation de la société civile

48. Les gouvernements africains ont pris plusieurs engagements relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, notamment dans le contexte du protocole de 2003 annexé à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, de la Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique de 2004, de la politique de l'Union africaine en matière d'égalité hommes-femmes et de la Décennie des femmes africaines (2010-2020).

49. Lors du vingt-quatrième Sommet de l'Union africaine en janvier 2015, en reconnaissance du rôle important des femmes et des filles, 2015 a été déclarée Année de l'autonomisation des femmes et du développement. En outre, lors de son vingt-cinquième Sommet en juin 2015, l'Union africaine a proclamé 2016 Année africaine des droits de l'homme, l'accent étant plus particulièrement mis sur les droits des femmes.

50. L'Agence du NEPAD a, par le truchement du Fonds NEPAD/Espagne pour l'autonomisation des femmes africaines, attribué 25 bourses en 2014, pour un montant de 500 000 euros, à des projets liés à l'autonomisation des femmes en

Afrique, projets cherchant notamment à soutenir les petites et moyennes entreprises. Dans huit pays africains⁵, le Fonds a apporté son concours à la mise en place de systèmes de microcrédit, permettant à plus de 8 000 femmes de bénéficier de prêts à taux réduit; il a aussi permis à plus de 3 000 femmes chefs d'entreprises de suivre une formation à la gestion de petites entreprises et au développement de l'entreprise. Le Fonds a par ailleurs financé une formation s'adressant aux hommes comme aux femmes, consacrée à la prévention des violences sexistes. Il a aussi contribué à la réalisation d'un manuel juridique intitulé « Guide d'utilisation du Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique pour l'action en justice », destiné à aider les États à ratifier et mettre en œuvre ce protocole sur l'ensemble du continent.

51. En Angola, au Cameroun, en Guinée, au Mozambique et du Soudan du Sud, quelque 2 300 femmes ont reçu de l'Agence du NEPAD des fonds et une aide à la formation agricole, afin de leur permettre d'améliorer leur production agricole et de transformer leurs produits pour mieux les vendre. L'Agence a également fourni une assistance dans le domaine agricole à 8 452 femmes dans huit pays⁶, sous la forme de services de vulgarisation, de formations, de mise à disposition de semis et autres intrants destinés à diversifier les cultures, ou encore d'aide à la construction et à l'entretien de systèmes d'irrigation.

52. En dépit de ces avancées, la marche vers l'autonomisation des femmes bute sur un certain nombre d'obstacles, tels que le manque de financements et les moyens limités des organisations bénéficiaires. De plus, les taux élevés de pauvreté et d'illettrisme, qui vont de pair avec une discrimination persistante dans les secteurs économique, social et politique, entravent l'ensemble des progrès qui doivent conduire à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans les États africains.

I. Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

53. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs est un instrument d'autosurveillance établi en 2003 d'un commun accord par les membres du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargés de la mise en œuvre du NEPAD en vue de renforcer la gouvernance et le développement durable dans les domaines de la démocratie et la gouvernance politique, la gouvernance économique et la gestion, la gouvernance des entreprises et le développement socioéconomique.

54. Durant la période considérée, le Mécanisme a continué de renforcer la gouvernance politique et économique et la gouvernance des entreprises⁷. En janvier 2015, la Côte d'Ivoire a adhéré au Mécanisme, qui regroupe donc actuellement les 35 pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Guinée équatoriale, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie et Zambie.

⁵ Afrique du Sud, Burkina Faso, Gambie, Guinée, Malawi, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

⁶ Angola, Cameroun, Gambie, Guinée, Mozambique, Rwanda, Sierra Leone et Soudan du Sud.

⁷ Voir le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/70/176-S/2015/560).

En juin 2015, 17 des pays membres ont déjà fait l'objet d'une évaluation par les pairs.

55. En 2014, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le secrétariat du Mécanisme, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD a mené à bien l'élaboration d'un plan d'application de la gouvernance visant à aider les pays qui ont été évalués dans le cadre du Mécanisme à accélérer la mise en œuvre de programmes d'action nationaux. L'Agence a examiné de manière approfondie la manière d'aider à la mise en œuvre accélérée de tels programmes dans 15 pays où le Mécanisme a été appliqué.

56. En mars 2015, le Mécanisme et l'OCDE ont tenu un séminaire conjoint, au cours duquel ils ont échangé des données d'expérience sur la procédure d'examen de la gouvernance et leurs systèmes respectifs d'examen par les pairs et les domaines de coopération éventuels.

57. Le Mécanisme a également organisé plusieurs ateliers régionaux en collaboration avec les communautés économiques régionales dans le but de se faire mieux connaître auprès des secrétariats des communautés et des pays de chaque région. Des ateliers ont ainsi été tenus dans la région de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale en mai 2014 et dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe en mai 2015.

58. Bien que le Mécanisme ait fait des progrès louables, plus de la moitié de ses États membres n'ont pas encore participé au processus d'examen pour diverses raisons, notamment le manque de capacités face à un processus qui est techniquement difficile et exige beaucoup de ressources. Des mesures ont été prises pour accélérer les choses dans les pays où le processus piétine.

III. Réaction de la communauté internationale : mettre à profit la dynamique du soutien international au développement de l'Afrique

A. Introduction

59. L'Afrique étant intégrée à l'économie mondiale, la conjoncture économique mondiale influe considérablement sur le développement du continent en général et sur l'exécution du programme du NEPAD en particulier. Le taux de croissance de son PIB a été de 3,9 % en 2014, en légère baisse par rapport à celui de 4 % enregistré en 2013. Cette évolution s'explique largement par le fléchissement de la demande sur les marchés d'importation des pays avancés et des économies émergentes. Le recul des exportations a plus que contrebalancé la croissance de la demande intérieure. En raison de sa vulnérabilité face à l'instabilité des prix des produits de base, le continent a encore plus besoin de faire des progrès en vue de la diversification et de la transformation structurelle, qui sont les grandes priorités de développement énoncées dans l'Agenda 2063.

60. En août 2014, les États-Unis d'Amérique ont tenu le tout premier Sommet États-Unis-Afrique sur le thème « Investir dans la prochaine génération ». Les représentants de gouvernements, du secteur privé et de la société civile qui y ont

participé se sont penchés sur la question de savoir comment stimuler les progrès dans divers domaines prioritaires, et notamment intensifier les échanges commerciaux et les investissements, mobiliser les jeunes responsables africains et renforcer la coopération en matière de paix et de sécurité.

61. Au Sommet du Groupe des Vingt (G20), tenu à Brisbane (Australie) en novembre 2014, de nombreuses questions importantes relatives à l'Afrique ont été examinées, y compris l'accroissement des investissements et de la productivité des systèmes alimentaires au titre du Cadre pour la sécurité alimentaire et la nutrition du G20, et la réduction du coût moyen des envois de fonds des migrants à l'échelle mondiale.

62. Comme suite au Sommet Union européenne-Afrique de 2014, à leur septième réunion des Collèges tenue en Belgique en avril 2015, la Commission européenne et la Commission de l'Union africaine ont étudié la meilleure manière d'appliquer la Stratégie conjointe Afrique-Union européenne et sa feuille de route. Dans une déclaration commune, les pays africains et européens se sont félicités de l'adoption de l'Agenda 2063 et ont réaffirmé leur détermination de renforcer les échanges commerciaux et les investissements entre les deux continents, ainsi que la coopération en matière de paix et de sécurité.

63. À leur Sommet tenu en Bavière (Allemagne) en juin 2015, les membres du Groupe des Sept (G7) ont réaffirmé leur engagement de soutenir le développement de l'Afrique, ainsi que de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour financer la lutte contre les changements climatiques et de rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en 2015. Ils ont en particulier souligné la nécessité d'accélérer l'accès aux énergies renouvelables en Afrique d'ici à 2020. Le Groupe a annoncé son objectif d'améliorer l'accès aux énergies durables en Afrique et de mettre en place 10 000 mégawatts supplémentaires de capacité installée d'énergies renouvelables d'ici à 2020. En ce qui concerne l'épidémie d'Ebola, les membres du Groupe se sont engagés à aider au moins 60 pays, y compris des pays d'Afrique de l'Ouest, durant les cinq années à venir.

64. La troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue en juillet 2015, a abouti à l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui met notamment l'accent sur la nécessité de répondre aux difficultés et aux besoins spéciaux des pays en proie à des situations particulières, en particulier les pays africains. Les États Membres ont également réaffirmé la nécessité d'opérer une transformation socioéconomique constructive en Afrique et à cet égard, ils ont réaffirmé qu'il importait de soutenir l'Agenda 2063 du NEPAD et son premier plan d'action décennal.

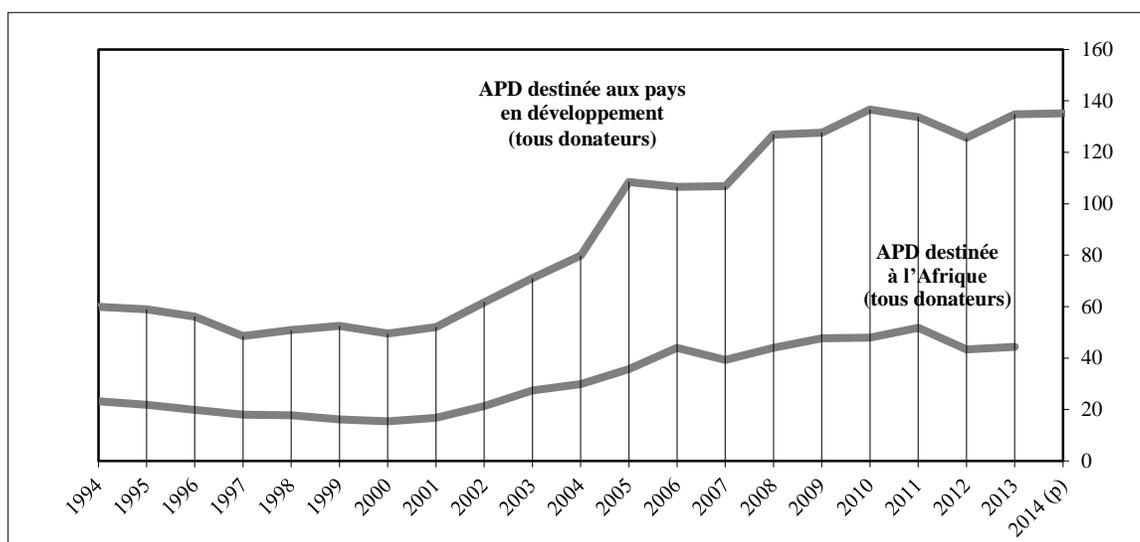
B. Aide publique au développement

65. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les fournisseurs d'aide publique au développement (APD) ont réaffirmé leur engagement d'atteindre l'objectif de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'APD et l'objectif de consacrer de 0,15 % à 0,20 % de leur RNB à l'APD destinée aux pays les moins avancés. On les a encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur RNB à l'APD destinée aux pays les moins avancés.

66. Selon les chiffres préliminaires de l'OCDE, le montant total net de l'APD versée par les pays du Comité d'aide au développement aux pays en développement s'élevait à 135,2 milliards de dollars en 2014, en légère hausse (0,7 %) par rapport à 2013 (voir graphique ci-après). Selon les dernières données disponibles⁸, l'APD accordée à l'Afrique a diminué, passant de 47,7 milliards de dollars en 2012 à 44,4 milliards de dollars en 2013. La part de l'Afrique dans l'APD mondiale a aussi diminué durant cette période. Par ailleurs, le montant total de l'aide versée aux pays les moins avancés s'est élevé à environ 47,3 milliards de dollars en 2013, soit une hausse par rapport au montant de 43 milliards de dollars reçus par ces pays en 2012.

Total de l'aide publique au développement versée par les donateurs

(En milliards de dollars courants des États-Unis)



Source : Base de données du Comité d'aide au développement de l'OCDE, 2015.

67. En ce qui concerne l'efficacité de l'aide, la communauté internationale a fait des progrès mitigés et doit redoubler d'efforts pour tenir les engagements pris en matière d'aide non liée, de transparence et de prévisibilité au titre du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement. La plupart des pays africains ont par contre fait des progrès au regard de leurs engagements, notamment en améliorant leurs stratégies nationales de développement et en renforçant la gestion des finances publiques.

68. En ce qui concerne l'objectif de l'ONU consistant à ce que les pays allouent 0,7 % de leur RNB à l'APD, les progrès demeurent limités. D'après les chiffres préliminaires de l'OCDE pour 2014, le rapport APD/RNB des pays du Comité d'aide au développement de l'OCDE est passée en moyenne de 0,30 % en 2013 à 0,29 % en 2014. Seuls les cinq pays suivants ont atteint l'objet fixé : Danemark, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse.

⁸ L'OCDE termine actuellement le calcul du montant total de l'aide publique au développement versée à l'Afrique et aux pays les moins avancés en 2014.

69. À sa réunion de haut niveau tenue à Paris en décembre 2014, le Comité d'aide au développement de l'OCDE a décidé notamment d'établir une nouvelle mesure statistique intitulée « Aide publique totale au développement durable ». Cette nouvelle mesure, ajoutée à celle de l'APD, couvrira la totalité des ressources qui sont accordées aux pays en développement et aux institutions multilatérales à l'appui du développement durable et qui proviennent de sources et d'interventions officielles, indépendamment des instruments utilisés et des conditions correspondantes. Les membres de l'OCDE ont décidé de définir les paramètres ultimes de cette mesure lorsque le programme de développement pour l'après-2015 aura été arrêté.

C. Allègement de la dette

70. La communauté internationale s'est engagée à aider à régler les problèmes d'endettement des pays en développement, y compris les pays africains, dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale ainsi qu'au niveau bilatéral. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les États Membres se sont engagés à continuer d'appuyer les autres pays remplissant les conditions de l'Initiative PPTE et à envisager, au cas par cas, d'examiner des initiatives tendant à soutenir les pays qui ne bénéficient pas de l'Initiative PPTE à faire face à la question de la viabilité de la dette.

Pays bénéficiant ou susceptibles de bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (juin 2015)

<i>Statut</i>	<i>Pays</i>
30 pays ayant atteint le point d'achèvement	Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo, Zambie
3 pays n'ayant pas encore atteint le point de décision	Érythrée, Somalie, Soudan

Source : Fonds monétaire international.

71. En juin 2015, 30 pays africains ont atteint le point d'achèvement et continuaient de bénéficier d'un allègement intégral de leur dette. En avril 2015, le Tchad a atteint le point d'achèvement et s'est vu accorder l'allègement intégral de sa dette (1,1 milliard de dollars).

72. Trois autres pays – Érythrée, Somalie et Soudan – n’ont toujours pas atteint le point de décision. Dans le cas de l’Érythrée, à la dernière consultation au titre de l’article IV du Fonds monétaire international (FMI) qui a eu lieu en 2009, aucun programme financé par le FMI n’a été envisagé. Avec l’appui de la Banque mondiale et du FMI, un groupe de travail technique sur la dette extérieure a été créé pour s’occuper des arriérés accumulés et de la dette de la Somalie et veiller à ce que le pays ajoute à son actif des réalisations crédibles en matière de réformes économiques. Bien que la Somalie n’ait pas droit à une aide financière du FMI ou de la Banque mondiale compte tenu des arriérés qu’elle accumule depuis longtemps, elle reçoit des deux institutions une assistance technique et un appui au renforcement des capacités. Le Soudan est toujours redevable d’arriérés au FMI, à la Banque mondiale et à la BAfD.

73. En mars 2014, le FMI a adopté un nouveau programme de référence concernant le Soudan pour la période allant de janvier à décembre 2014 afin d’aider les autorités soudanaises à inscrire à son actif des activités de coopération avec le IMF afin de pouvoir obtenir rapidement une aide pour la liquidation de ses arriérés et l’allègement de sa dette. L’Érythrée, la Somalie et le Soudan se heurtent aux mêmes difficultés sur les plans de la paix, de la sécurité et de la gouvernance et auront besoin constamment d’aide pour renforcer leurs politiques et institutions.

74. En ce qui concerne la viabilité de la dette, le ratio dette publique/PIB de l’Afrique est aujourd’hui à son niveau le plus bas depuis des dizaines d’années et la plupart des pays africains appliquent des politiques budgétaires viables. Les niveaux d’endettement des pays africains sont comparables à ceux d’autres pays en développement et inférieurs à ceux des économies avancées.

D. Investissements étrangers directs et autres apports du secteur privé

75. Notant l’importance des investissements étrangers directs comme compléments essentiels des efforts de développement national, dans le Programme d’action d’Addis-Abeba, les États Membres se sont engagés à encourager la promotion des investissements et à accorder la priorité aux projets les plus prometteurs pour la création d’emplois à plein temps et productifs et le travail décent pour tous, la transformation structurelle, l’industrialisation viable à terme, la diversification économique et l’agriculture. En outre, comme suite à l’engagement pris au Sommet du G20 en 2015 de prendre des mesures pour réduire le coût moyen des envois de fonds des migrants à 5 % des montants virés, dans le Programme d’action d’Addis-Abeba, les États Membres ont décidé de tout faire pour ramener ce coût à moins de 3 % d’ici à 2030.

76. Selon le *Rapport sur l’investissement dans le monde 2015* de la CNUCED, les investissements étrangers directs en Afrique ont légèrement diminué, passant de 55 milliards de dollars en 2013 à 54 milliards de dollars en 2014. Ils ont baissé de 15 % en Afrique du Nord, se chiffrant à 12 milliards de dollars, mais ils ont augmenté de 5 % en Afrique subsaharienne où ils ont atteint 42 milliards de dollars. En Afrique subsaharienne, les investissements étrangers directs ont baissé de 10 % en Afrique de l’Ouest pour n’être plus que de 13 milliards de dollars, et ce en raison de facteurs tels que les effets de l’épidémie d’Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, les conflits régionaux et la chute des prix des produits de base. De

plus, la part des investissements étrangers directs en Afrique qui est consacrée au secteur des services est demeurée inférieure à la moyenne mondiale et à la moyenne des pays en développement, les secteurs de l'industrie d'extraction des pays riches en ressources naturelles étant davantage prisés par les investisseurs.

77. Au cours de la période considérée, les pays africains ont pris des mesures visant expressément à attirer les investissements étrangers directs et à mobiliser la participation du secteur privé. Selon le rapport *Doing Business 2015 : Au-delà de l'efficience* du Groupe de la Banque mondiale, 5 des 10 premiers pays au monde ayant procédé à des améliorations en 2013/14 étaient des pays africains. En outre, l'Afrique subsaharienne a enregistré le plus grand nombre de révisions des réglementations commerciales visant à faciliter la création d'entreprises, 70 % des économies de cette sous-région ayant procédé à au moins une révision de ce type. Le rapport souligne les principales mesures prises à l'échelle régionale à cet égard, notamment la révision de l'Acte uniforme relatif aux droits des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique par le Conseil des ministres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires. L'Acte uniforme révisé énonce des dispositions relatives à de nouvelles structures d'entreprise et à de nouveaux types de titres, ainsi que des dispositions supplémentaires concernant la gouvernance des entreprises.

E. Commerce

78. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, la communauté internationale a été instamment invitée à accroître leur soutien aux projets et aux cadres de coopération qui améliorent la participation et l'intégration des entreprises et notamment des petites entreprises industrielles dans les chaînes de valeur mondiales et les marchés mondiaux et qui servent cette intégration régionale et sous-régionale, une attention particulière devant être prêtée à l'Afrique.

79. Selon l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la valeur en dollars des exportations de l'Afrique a diminué de 7,6 % en 2014 en raison de la chute brutale des prix des produits de base.

80. Au Sommet du G7 en Allemagne, l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC a recueilli un soutien ferme. Par ailleurs, le G7 a souligné l'importance que revêt la mise en œuvre du « paquet de Bali », notamment à l'égard des pays les moins avancés. Il a également réaffirmé la nécessité d'arrêter un programme de travail avant fin juillet 2015 en vue de garantir le succès de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Nairobi en décembre 2015.

81. En juin 2015, les États-Unis ont promulgué le *Trade Preference Extension Act* de 2015 (loi sur les préférences commerciales) par lequel ils ont renouvelé pour 10 ans l'*African Growth and Opportunity Act* (loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique), un régime de préférences commerciales non réciproque qui permet l'admission en franchise aux États-Unis des importations de certains produits des pays d'Afrique subsaharienne remplissant les conditions requises. En avril 2015, 39 pays africains étaient admis au bénéfice de ce régime de préférences.

82. Le cinquième Examen global de l'Initiative Aide pour le commerce, tenu à Genève en juillet 2015 sur le thème « Réduire les coûts du commerce pour une croissance durable et inclusive », a été axé sur la manière d'aider les pays en

développement, en particulier les pays les moins avancés, à se doter de l'infrastructure et des capacités nécessaires pour se connecter aux marchés régionaux et mondiaux et améliorer leurs résultats commerciaux. Les participants à l'Examen ont également étudié les moyens de placer les coûts du commerce au centre de l'Initiative Aide pour le commerce de manière à renforcer la compétitivité des pays en développement et leur donner les moyens de se connecter aux chaînes de valeur régionales et mondiales.

F. Coopération Sud-Sud

83. La coopération Sud-Sud et triangulaire est demeurée le moteur du développement de l'Afrique dans tous les secteurs, en venant renforcer la coopération Nord-Sud.

84. En novembre 2014, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a organisé l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud à Nairobi, qui s'est ouverte sur le thème de la riposte à la crise de développement que représente l'Ebola. Des participants de l'Afrique du Sud, de la Chine, de Cuba, de la Fédération de Russie, de la Gambie, du Nigéria et de l'Ouganda ont mis en commun des données d'expérience et des pratiques qui ont fait leur preuve, et ont plaidé pour une action intégrée face à l'épidémie, en soulignant l'importance de la contribution des pays du Sud à l'enraiment de la crise. Plusieurs pays africains, dont l'Ouganda et le Nigéria, sont venus en aide à leurs voisins lors de la crise, leur fournissant des ressources financières et humaines en vue de stopper l'épidémie.

85. Au sixième sommet des pays du groupe BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), tenu à Fortaleza et à Brasilia (Brésil) en juillet 2014, les textes suivants ont été adoptés : Déclaration et Plan d'action de Fortaleza, Accord de création de la nouvelle Banque de développement, Traité instituant une réserve de prévoyance du groupe BRICS et accords entre les banques de développement et des institutions d'assurance-crédit à l'exportation du groupe BRICS. La nouvelle Banque de développement a pour tâche de mobiliser des ressources et d'offrir une assistance technique pour l'exécution de projets d'infrastructure et de développement durable dans les pays du groupe BRICS et d'autres pays en développement.

86. En avril 2015, à Jakarta et Bandung (Indonésie), les représentants des pays asiatiques et africains se sont réunis au sommet Asie-Afrique consacré au thème du renforcement de la coopération Sud-Sud en vue de la promotion de la paix et de la prospérité mondiales. À ce sommet qui marquait le soixantième anniversaire de la Conférence Asie-Afrique de 1955 et le dixième anniversaire du Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique, les pays participants ont réaffirmé leur attachement à la coopération Sud-Sud et se sont engagés à renforcer la coopération entre les deux continents. Ils ont décidé aussi de redoubler d'efforts pour promouvoir les échanges commerciaux et les flux d'investissements entre les deux régions.

87. Le Message de Bandung pour le renforcement de la coopération Sud-Sud et la Déclaration sur la redynamisation du Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique qui ont été adoptés à l'issue du sommet ont pour objet de consolider les relations entre les deux régions.

IV. Appui apporté par les organismes des Nations Unies

A. Généralités

88. Le système des Nations Unies est l'un des principaux piliers du soutien apporté au plan international à la mise en œuvre du NEPAD. L'appui fourni par ses différentes entités aux niveaux régional, sous-régional et national a pris des formes diverses allant de l'assistance technique, aux activités normatives, en passant par le renforcement des capacités, les recherches de financement et les actions de sensibilisation. Le dernier rapport du Secrétaire général sur l'appui apporté par le système des Nations Unies au NEPAD (E/AC.51/2015/10) détaille la nature et la portée du soutien fourni au cours de l'année écoulée.

89. En octobre 2014, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique et le Département de l'information du Secrétariat ont, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, organisé la Semaine de l'Afrique 2014 au Siège de l'ONU à New York, sur le thème « L'Afrique que nous voulons : appui de l'Organisation des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine ». Cette Semaine de l'Afrique, à laquelle ont pris part des représentants d'États Membres, d'organismes des Nations Unies, du secteur privé, de la société civile et d'autres parties prenantes, a été marquée par une série de manifestations de haut niveau visant à mobiliser les soutiens au NEPAD et aux secteurs prioritaires de l'Agenda 2063.

90. Au cours de la période considérée, l'ONU n'a ménagé aucun effort pour soutenir la lutte contre l'épidémie due au virus Ebola, conjointement avec les gouvernements des pays touchés et d'autres partenaires mondiaux et régionaux. Le Secrétaire général a lancé le processus d'évaluation des mesures de relèvement après l'Ebola par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement, en collaboration étroite avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano et avec le concours du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres partenaires du système des Nations Unies.

91. En septembre 2014, l'ONU a mis en place la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, qui a réaffecté des ressources financières, logistiques et humaines à la Guinée, au Libéria et à la Sierra Leone. Le Secrétaire général a par ailleurs nommé un Envoyé spécial pour l'Ebola et constitué une Coalition mondiale contre l'Ebola, composée d'organisations qui assurent la coordination stratégique de la lutte contre le virus.

92. En juillet 2015, le Secrétaire général a organisé la Conférence internationale sur le relèvement après l'Ebola, dont l'objectif était d'inciter la communauté internationale à faire des investissements ciblés en faveur du relèvement dans les trois pays les plus touchés et dans la sous-région du fleuve Mano.

B. Renforcement du Mécanisme de coordination régionale des organismes et institutions des Nations Unies œuvrant en Afrique au soutien de l'Union africaine, du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et du système de groupes thématiques

93. Durant la période à l'examen, les organismes des Nations Unies ont cherché, par diverses initiatives, à renforcer les neuf groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale ainsi que leurs sous-groupes, et à améliorer dans son ensemble le soutien qu'ils apportent à l'Union africaine et à ses organismes.

94. Lors de la seizième session du Mécanisme, qui s'est tenue à Addis-Abeba en mars 2015 et avait pour thème l'appui des organismes des Nations Unies à l'initiative de l'Union africaine de proclamer 2015 Année de l'autonomisation de la femme et du développement en vue de la réalisation de l'Agenda 2063, les participants ont passé en revue les résultats obtenus par les différents groupes thématiques et évalué les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la prise en compte par le Mécanisme de la problématique de l'égalité des sexes. Ils ont souligné qu'il importait d'élaborer une stratégie de communication et mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation afin de pouvoir mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des groupes thématiques.

95. Soucieux de s'adapter à l'évolution du paysage mondial et des priorités du continent, les participants à la seizième session ont étudié la possibilité de reconfigurer les groupes thématiques en tenant compte de certaines considérations en termes de budget et de capacités, ainsi que des cadres stratégiques de la Commission de l'Union africaine, tels que le premier plan décennal d'exécution de l'Agenda 2063 et l'Agenda lui-même.

96. S'agissant du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU, des avancées ont été réalisées au cours de la période considérée pour ce qui concerne l'établissement du Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique, dont il a été décidé lors du vingt-cinquième Sommet de l'Union africaine, en juin 2015, qu'il succéderait au Programme décennal de renforcement des capacités.

C. Projet Villages du Millénaire

97. Au cours de la période considérée, le projet Villages du Millénaire a continué de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans 10 pays d'Afrique⁹, plus d'un demi-million de personnes vivant dans des villages de toute la région ont en effet bénéficié de cette initiative, en particulier dans les domaines de la santé, de la production alimentaire, de l'éducation, de l'accès à l'eau et des infrastructures essentielles.

98. Conformément aux grandes priorités du projet Villages du Millénaire arrêtées pour la période 2013-2015, ses activités ont été principalement axées sur la mise en place de plans et accords de transition avec les autorités locales, afin qu'elles prennent le relais de son action. Le rapport annuel 2013 de l'organisation Millennium

⁹ L'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Mali, le Nigéria, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et le Sénégal.

Promise sur le projet Villages du Millénaire, publié le 4 février 2015, a rendu compte des activités de suivi et d'évaluation, fourni une mise à jour concernant les initiatives destinées à transposer un projet à plus grande échelle et à le pérenniser, et passé en revue les principaux partenariats. Un vaste exercice de recueil des données a en outre été lancé dans le cadre du projet en 2015, l'objectif étant de publier une évaluation complète du projet à la mi-2016 au plus tard.

V. Conclusions et recommandations

99. Le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, l'adoption prochaine du programme de développement pour l'après-2015 ainsi que l'adoption de l'Agenda 2063 par l'Union africaine sont autant d'occasions qu'il nous faut saisir pour réfléchir aux efforts collectifs que nous déployons en faveur du développement de l'Afrique et pour bâtir un partenariat plus fort et plus efficace entre l'Afrique et ses partenaires de développement.

100. Les pays africains ont réalisé des progrès dans tous les domaines thématiques prioritaires du NEPAD. Ils ont notamment amélioré le financement et la mise en œuvre de grands projets d'infrastructure, avancé dans l'exécution des engagements pris dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, renforcé les systèmes de santé régionaux et nationaux appelés à faire face aux pandémies mondiales, amélioré la prise en compte de la problématique hommes-femmes et œuvré en faveur de l'adaptation de divers secteurs, notamment l'agriculture, aux changements climatiques. Des progrès ont également été enregistrés pour ce qui concerne le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, dont le rôle d'instrument de promotion de la bonne gouvernance sur le continent a été consolidé.

101. La communauté internationale a renforcé son soutien en faveur de l'Afrique, grâce notamment à un allègement de la dette, à des efforts visant à développer les échanges commerciaux avec le continent africain, ainsi qu'au renforcement de la coopération avec les partenaires de développement, qu'ils soient traditionnels ou nouveaux, dans les secteurs prioritaires du NEPAD, tels que la santé, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ou encore la science, la technologie et l'innovation. L'ONU a elle aussi amélioré son appui à l'Afrique; elle a ainsi veillé constamment à renforcer le système de groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale et s'est attachée à mettre en place le Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique, qui succède au Programme décennal de renforcement des capacités.

102. Alors que la deuxième décennie du NEPAD est presque à moitié écoulée et que l'Afrique se lance dans le programme de développement pour l'après-2015 et dans son ambitieux Agenda 2063, il importe que le continent élargisse les partenariats dans les domaines du financement, du transfert de technologies et du renforcement des capacités institutionnelles et humaines, et qu'il en tire le meilleur parti possible, notamment en resserrant la collaboration avec les partenaires de développement traditionnels ainsi que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

103. Si la croissance africaine demeure solide, la base de cette croissance est étroite et l'Afrique demeure fortement tributaire des produits de base, ce qui la

rend vulnérable aux variations brutales des termes de l'échange. Cela rend d'autant plus urgente la nécessité d'adopter des mesures visant à promouvoir la diversification et la transformation structurelle des économies africaines. À cet égard, il faut se féliciter que l'accent soit fortement mis sur l'industrialisation et la diversification en tant que principaux objectifs de l'Agenda 2063 : cela devrait stimuler les efforts visant à diversifier davantage les économies des pays d'Afrique.

104. En vue de renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur le continent, les pays africains doivent donner la priorité à l'éducation des femmes et des filles, et faire en sorte que les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ainsi que dans les filières de formation professionnelle, de même, et que les taux d'achèvement des études, soient pareils pour les filles et les garçons. Ils doivent également s'attacher à améliorer les possibilités d'emploi, de travail décent et de création d'entreprise pour les femmes et les filles, grâce notamment à des mesures ciblées de développement des entreprises et à un accroissement des ressources financières et technologiques.

105. En outre, la communauté internationale doit envisager d'aider les femmes et les filles africaines par des moyens d'action ciblés, tels que le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités, et en veillant à ce que leurs priorités soient intégrées dans les objectifs, les cibles et les indicateurs du programme de développement pour l'après-2015.

106. En ce qui concerne le financement du développement, il est essentiel que les pays africains mettent en place des institutions financières et des marchés des capitaux régionaux, qu'ils inversent les flux illicites de capitaux en provenance du continent et qu'ils renforcent la mobilisation des ressources intérieures, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, qui reconnaît l'importance de cette mobilisation pour le financement du développement. L'appui de la communauté internationale, notamment l'assistance financière et technologique et l'aide au renforcement des capacités institutionnelles pertinentes, sera d'une importance déterminante pour ces efforts.

107. Alors que les négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 entrent dans leur phase finale à l'approche du Sommet des Nations Unies, qui se tiendra en septembre 2015, il convient d'accorder une attention particulière aux priorités de développement de l'Afrique, qui se trouvent énoncées dans la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 ainsi que dans le premier plan décennal d'exécution de l'Agenda 2063 et dans l'Agenda lui-même, y compris en ce qui concerne les moyens de mise en œuvre. Un effort doit aussi être fait pour veiller à ce que l'exécution des deux programmes soit cohérente et bénéficie d'effets de synergie.

108. Il sera capital de mener des activités de suivi et d'évaluation pour mesurer les progrès accomplis dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 et s'assurer que tous les engagements pris en faveur de sa réalisation soient respectés, en particulier pour ce qui concerne l'Afrique. Dans ce contexte, le mécanisme de suivi créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/293 jouera un rôle important pour le contrôle du respect des

engagements pris par les pays africains et leurs partenaires de développement en faveur du développement de l'Afrique.

109. Étant donné l'importance des infrastructures régionales pour le développement du continent, les pays africains doivent intensifier les efforts d'investissement en allouant des ressources plus importantes aux initiatives régionales, en poursuivant le processus de réforme de la réglementation et en favorisant les initiatives transfrontières dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique et du Programme d'action de Dakar.

110. En complément de ces efforts, les partenaires de développement de l'Afrique doivent apporter un soutien financier et technique accru et aider au renforcement des capacités, en particulier à l'égard des 16 projets prioritaires définis dans le Programme d'action de Dakar et des projets phares définis dans le premier plan décennal d'exécution de l'Agenda 2063. Ils doivent en outre renforcer l'appui fourni lors de l'étape initiale de la préparation des projets, notamment en accroissant leur contribution au Fonds de préparation des projets d'infrastructure du NEPAD.

111. S'il est vrai que le continent a accompli des efforts remarquables pour le développement de son agriculture, sa part dans le marché agricole mondial demeure cependant extrêmement faible. Les pays africains doivent accorder une priorité budgétaire plus élevée à l'agriculture : ils doivent, ce faisant, s'attacher à atteindre l'objectif consistant à consacrer à ce secteur 10 % de leurs budgets nationaux, et dépasser l'objectif d'un taux de croissance annuelle de la productivité agricole de 6 %, et créer de la valeur ajoutée grâce à la mécanisation de l'agriculture. Les partenaires de développement doivent de leur côté s'employer à élargir l'accès des agriculteurs africains aux marchés, chercher à éliminer progressivement les subventions qui faussent les échanges commerciaux de produits agricoles et autres barrières au commerce aux niveaux national et mondial, et augmenter les fonds consacrés à l'agriculture en Afrique.

112. La récente épidémie d'Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone souligne la nécessité de renforcer les systèmes de santé sur l'ensemble du continent et montre combien la coopération mondiale dans le secteur de la santé est importante. Pour éviter de futures épidémies, il faudra impérativement lancer un ensemble d'interventions mondiales, régionales et nationales consistant notamment à renforcer le secteur de la santé dans toute la région, à créer un centre régional de contrôle et de prévention des maladies, et à mettre en place des systèmes d'alerte rapide et des mécanismes de renforcement de la résilience.

113. S'agissant de la viabilité environnementale, il convient d'accroître le financement de l'action climatique en s'attachant plus spécialement à mieux équilibrer les fonds attribués à l'atténuation des conséquences des changements climatiques, ceux affectés à l'adaptation à ces changements et ceux alloués aux technologies en la matière. Il est particulièrement important pour les pays d'Afrique que la capitalisation initiale du Fonds vert pour le climat intervienne rapidement.

114. Le retard que continuent d'accuser les négociations commerciales du Cycle de Doha constitue un sérieux revers pour le commerce africain et compromet l'efficacité des réformes structurelles du continent. Tout doit donc être fait pour mener à bien le Cycle de Doha et tirer parti du succès de la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui s'est tenue à Bali (Indonésie) en 2013, notamment en ce qui concerne la facilitation du commerce, l'agriculture et le développement des pays les moins avancés.

115. Afin d'appuyer la mise en œuvre, en Afrique, de programmes de développement mondiaux et régionaux toujours plus ambitieux, les partenaires de développement doivent honorer les engagements qu'ils ont souscrits au titre de l'aide publique au développement et renforcer le système d'allocation de cette aide au continent.

116. Compte tenu du rôle important que jouent les communautés économiques régionales dans la réalisation du premier plan décennal d'exécution de l'Agenda 2063, la communauté internationale, en ce compris l'Organisation des Nations Unies, doit renforcer son engagement à leur égard et l'appui qu'elle leur fournit dans tous les domaines du développement, de la paix et de la sécurité, notamment grâce à un renforcement de leurs capacités techniques et institutionnelles.
